

Conseil du 14^{ème} arrondissement du 05 Mars 2018

**Projet de vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus du groupe Socialistes
Radicaux et Apparentés**

Objet : Vœu relatif au projet de Carte scolaire 2018/2019 et aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14^e arrondissement

Considérant les critères de calcul des effectifs retenus par le rectorat pour établir la carte scolaire 2018-2019 dans les écoles de Paris,

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre à la fois stable et lisible fixant les seuils de fermeture et d'ouverture de classe et de pouvoir apprécier la situation des effectifs de chaque école en fonction de son contexte socio-économique,

Considérant la priorité donnée par le Ministre de l'Éducation Nationale en faveur du dédoublement des CP et CE1 dans les écoles élémentaires en Réseau d'Éducation

Prioritaire,

Considérant les projets de fermetures de classes pour les écoles maternelles du 15 rue Antoine Chantin et du 23 rue Jacquier dans le 14^e arrondissement de Paris,

Considérant les objectifs de favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui est un levier important de lutte contre les inégalités d'apprentissage y compris dans les écoles hors Réseau d'Éducation Prioritaire,

Considérant la proposition de carte scolaire faite par le Rectorat de Paris présentée lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est tenu le 13 février 2018,

Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, Agnès BERTRAND, Adjointe aux Affaires Scolaires et les élus du groupe Socialistes, Radicaux et Apparentés émet le vœu auprès du Rectorat de Paris :

- **Que la dotation de l'Académie de Paris pour la rentrée scolaire 2018/2019 permette de garantir un effectif de 25 élèves par classe pour les niveaux CE2, CM1 et CM2 dans les écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire**
- **De renoncer aux fermetures de classes envisagées dans les écoles maternelles du 15 rue Antoine Chantin et 23 rue Jacquier**
- **D'intégrer, en concertation avec les directions des écoles, dans les prévisions d'effectifs une proportion d'enfants de moins de trois ans**